



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL
séance du vendredi 25 avril 2008

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

10-02- AVENUE JULES GREC RD 704/ - SECTION CARREFOUR DE SAINT CLAUDE/AVENUE JULES GREC/CARREFOUR BEAUVERT – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES DE REMISE D'UN RESEREAU D'ECLAIRAGE INTENSIF ROUTIER (E.I.R.) – ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Première remarque, nous dénonçons une nouvelle fois le désistement du Conseil général qui reporte sur notre commune les charges qui lui incombent.

Tout cela sans la moindre compensation financière.

Nous en appelons aux conseillers généraux Antibois pour dénoncer cette gabegie.

Autre remarque, beaucoup plus technique et qui est valable pour d'autres secteurs de la commune.

Les candélabres sont alimentés au travers d'un réseau souterrain. Cela a le mérite d'être beaucoup plus respectueux de l'environnement qu'une alimentation par un câble aérien.

Pour ce nouveau secteur de l'avenue Jules Grec, comme pour le premier qui a été remanié, tous les réseaux aériens (EP, EDF, téléphone, réseau câblé TV) ont été enterrés.

Petite parenthèse, ce n'est pas tout à fait le cas pour deux lignes aériennes de réseau câblé qui sont toujours en place de part et d'autre de la coopérative.

Pour en revenir à l'éclairage public, on constate souvent qu'en cas d'incident sur un câble souterrain on utilise la facilité en posant un câble aérien.

Cela peut être admissible dans le cas d'une réparation de fortune uniquement.

Il est désagréable de constater qu'ici et là, les câbles aériens refléussent au détriment de l'esthétique de nos rues.

De plus, vient se greffer les alimentations des illuminations de Noël, faites en aérien et qui perdurent toute l'année.

Nous pensons qu'il y a là un gros effort à faire pour que le travail d'embellissement de nos rues ne soit pas gâché pour des raisons de facilités ou d'économie sur les coûts de réparation.